



CHAMBRES
D'AGRICULTURE

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU LOT

430 Avenue Jean Jaurès

CS 60199

46004 CAHORS CEDEX 9

Tél : 05 65 23 22 21

Fax :

N° Siret : 18460002100010

N° TVA Intracommunautaire : FR 12184600021

Référence à rappeler : 2025 / TR2505291

Objet : CONTROLE DE PERF VA4 01/08/24 - 31/07/25

FACTURE

ORIGINAL

GAEC FERME CADIERGUES

46120 ANGLARS

46120 ANGLARS

FRANCE

N° OR : OCTA 15584 1
N° Bordereau :
Pièce : TR2505291
Exercice : 2025
Date : 15-12-2025
Page : 1 / 1

Prestataire : PRAT YVETTE

DESIGNATION	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	TVA
155368 Forfait Etable Pesées VA4	1	184,000	184,00	20,00
155149 Certification Parenté Bovine	114	2,780	316,92	20,00
155519 Pointage Pesées - VA4	100	4,100	410,00	20,00

Régime de TVA : Débits

Taux de TVA en %	20,00	Devise : EUR
Montant HT	910,92	910,92
Base de TVA	910,92	910,92
Montant TVA	182,18	182,18
Total TTC	1.093,10	1.093,10
Net à payer	1.093,10	1.093,10

Règlement par virement sur le compte TP de la CDA LOT ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CDA LOT

IBAN : FR7610071460000000100007019 - BIC : TRPUFRP1 - RIB : 10071 46000 00001000070 19

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012. Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.

Coupon à retourner

Etablissement : D46S01 CDA LOT
0917064 GAEC FERME CADIERGUES
Date échéance : 15-01-2026

prélevé

Référence à rappeler : 2025 / TR2505291

PRLR Prélèvement 30 jours à date d'échéance de la facture

Montant Net en EUR :

1.093,10